



COMMUNIQUÉ

PLUIES DILUVIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

La Macaza, le 9 août 2024 à 22h40 – À la suite des pluies diluviennes, la Municipalité de La Macaza invite la population sinistrée à prendre connaissance des mesures mises en place afin de répondre à différents besoins.

La Municipalité de La Macaza a déclaré l'état d'urgence sur l'ensemble de son territoire à 13h45 aujourd'hui après avoir communiqué avec le Centre des opérations gouvernementales (COG) pour les prévenir de la mise en vigueur du Plan de mesures d'urgence.

Compte tenu des pluies diluviennes qui ont débuté ce matin, les chemins suivants sont actuellement fermés :

- Le chemin du Lac-Chaud ;
- Le chemin du Lac-Macaza ;
- Le chemin du Pont-Couvert ;
- Le chemin du Lac-Caché ;
- Le chemin du Lac-Mitchell ;
- Le chemin du Lac-à-Ouellette Sud.

La Municipalité procède toujours à l'inventaire des chemins et vérifie les chemins secondaires où il y aurait probablement d'autres résidences isolées. Nous n'avons pas encore le nombre pour l'instant.

La Municipalité a ouvert un centre de coordination et un centre de services pour l'accueil aux sinistrés à l'hôtel de ville situé au 53, rue des Pionniers. Les personnes évacuées seront hébergées pour la nuit. Le centre de services sera fermé pour la nuit, mais ouvrira demain matin à compter de 7h.

La Sûreté du Québec et la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge ont été déployées sur notre territoire. La Régie incendie est présente sur notre territoire depuis 13h22 aujourd'hui et les pompiers sont toujours présents.

L'équipe des travaux publics est également présente sur le territoire et participe activement en effectuant des inspections sur le territoire et à l'installation de la signalisation routière.

La Municipalité de La Macaza tient à remercier la population de sa collaboration et de sa compréhension.

Les communiqués seront diffusés sur le Facebook de la Municipalité, nous vous invitons à le consulter régulièrement. Dès que possible, les communiqués seront également diffusés sur le site Internet de la Municipalité au <https://www.munilamacaza.ca/>.

Nous invitons les citoyens à demeurer à leur domicile. Si vous devez quitter votre domicile pour une urgence, mais que vous n'y parvenez pas, veuillez composer le 911. Les services d'urgence sont déployés sur notre territoire pour y répondre.

- 30 -

SOURCE : Katia Morin
Coordonnatrice des mesures d'urgence
Directrice générale par intérim
Site Internet de la Municipalité : <https://www.munilamacaza.ca/>
Téléphone : 819-275-2077 poste 21